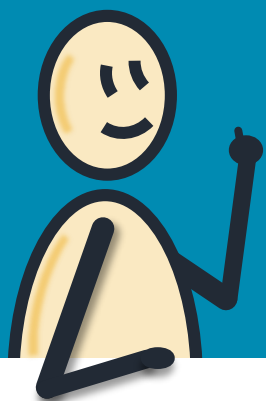




**UN PROBLÈME
DE SANTÉ ?**

**DES RÉPERCUSSIONS
SUR VOTRE TRAVAIL ?**

Vous êtes
peut-être
en situation de
handicap...



Certains évènements de la vie courante peuvent être sources de handicap au travail. Identifier ces situations, c'est permettre d'engager des démarches de **reconnaissance** et d'**aménagement** de votre travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Environ 45 personnes ont déjà effectué la démarche. Êtes-vous sûr.e qu'elle ne vous concerne pas?



Pourquoi signaler et faire reconnaître son handicap?



- Reconnaissance
- Accompagnement
- Organisation de la vie au travail
- Aménagement et équipement
- Maintien dans l'emploi

TÉMOIGNAGES

« Dans la mesure où l'on parvient à porter un regard juste sur soi, celui de l'autre aura davantage de chance d'être juste aussi. [...] La reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) a été pour moi synonyme de solution. Une solution qui m'a permis d'envisager une stabilisation dans l'emploi en dépassant le cercle de la maladie, des arrêts maladie et de la perte d'emploi. »

Brigitte, chargée d'études

« C'était comme un regard que l'on détourne dans la rue, peur de regarder, peur d'approcher, peur de modifier le service, alors que ça ne s'est pas du tout passé comme ça et que finalement c'est un véritable bienfait. »

Claudine, responsable du standard

« Les bénéfices et le confort d'utilisation ont été aussi évidents qu'immédiats. Le matériel acquis est opérationnel et parfaitement adapté au poste que j'occupe. La déclaration et l'aménagement qui a suivi ont fait prendre conscience à d'autres agents, avec lesquels je travaille, de l'importance de la qualité et de la nécessaire adéquation des matériels utilisés. »

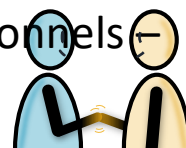
Mélina, gestionnaire de concours

« La déclaration a été positive et bénéfique. On ne m'a pas laissé tomber. Je suis satisfait de mon nouveau poste, je suis en voie de titularisation, c'est une réussite, »

Djamel, gardien veilleur

Pour un accompagnement personnalisé en toute confidentialité, prenez contact sans attendre avec :

Gaëlle Vandembroucq – Correspondant Handicap des Personnels
03 28 23 73 58 – handicap.personnels@univ-littoral.fr



Document réalisé avec le concours du Handi-Pacte Nouvelle-Aquitaine, un programme du FIPHFP :

<https://www.handipacte-nouvelle-aquitaine.fr>
handipacte-nouvelleaquitaine@adeoconseil.com

